



Mosaïque Urbaine



Commune de
SURVILLIERS
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1



6b1

Notice des
annexes
sanitaires



Vu pour être annexé à
la délibération du conseil
municipal du 15.12.2021
arrêtant la révision n°1
du PLU

Le Maire,
Adeline ROLDAO-MARTINS

A. ROLDAO-MARTINS



SOMMAIRE

Eau destinée à la consommation humaine	5
Assainissement	13
Déchets	21

+ 1. Eau destinée
à la consommation
humaine

ALIMENTATION ET DESSERTE EN EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Sources : SIECCAO / RPQS 2019 / sieccao.fr

Gestionnaire

La commune fait partie du SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise). Il assure la production et le transport de l'eau destinée à la consommation humaine pour ses 16 communes adhérentes de l'Oise et du Val d'Oise, soit un peu plus de 40 100 habitants.

Le SIECCAO est compétent dans les domaines suivants :

- Protection de la ressource,
- Production, transport et stockage de l'eau destinée à la consommation humaine,
 - Le service de production d'eau destinée à la consommation humaine a été délégué à la société SFDE (Véolia) par le biais d'un contrat d'affermage conclu en 2020 pour une durée de 10,5 ans.
- Distribution de l'eau destinée à la consommation humaine
 - Pour la commune de Survilliers, ce service est délégué à SUEZ Eau France depuis le 18/01/2011 et jusqu'au 31/12/2021.



CARTOGRAPHIE DES MEMBRES DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr

Alimentation et distribution en eau destinée à la consommation humaine

Le syndicat est alimenté par les champs captants d'Asnières-sur-Oise soit 4 forages.

Le syndicat possède au total 11 forages qui pourront être utilisés à l'avenir en cas de besoins quantitatif ou qualitatif. En effet, ces forages fournissent des eaux brutes (eaux non traitées) de qualités différentes en fonction de leur emplacement. Ces eaux sont mélangées lors de leur acheminement à l'unité de traitement.

Le volume total prélevé dans la ressource en 2019 est de 4 294 274 m³. Il est en baisse de 133 418 m³ par rapport à 2018 (4 427 692 m³ en 2018). La Déclaration d'Utilité Publique autorise le SIECCAO à prélever 40 000 m³ par jour au maximum. Le volume prélevé moyen annuel est de 11 760 m³/jour

En 2019, le volume consommé a été de 2 305 771 m³. Une consommation en hausse de 2.4% par rapport à l'année 2018, où 2 171 767 m³ avaient été consommés. Pour 2019, 169 293 m³ ont été facturés à la commune de Survilliers.

La commune comptait en 2019, 1062 abonnés. Survilliers recense un linéaire de 12 km soit 4,7% du total géré par le syndicat.

	À l'échelle du syndicat	Pour la commune de Survilliers
2017	2 050 718 m ³	194 553 m ³
2018	2 164 127 m ³	210 885 m ³
2019	2 305 771 m ³	169 293 m ³

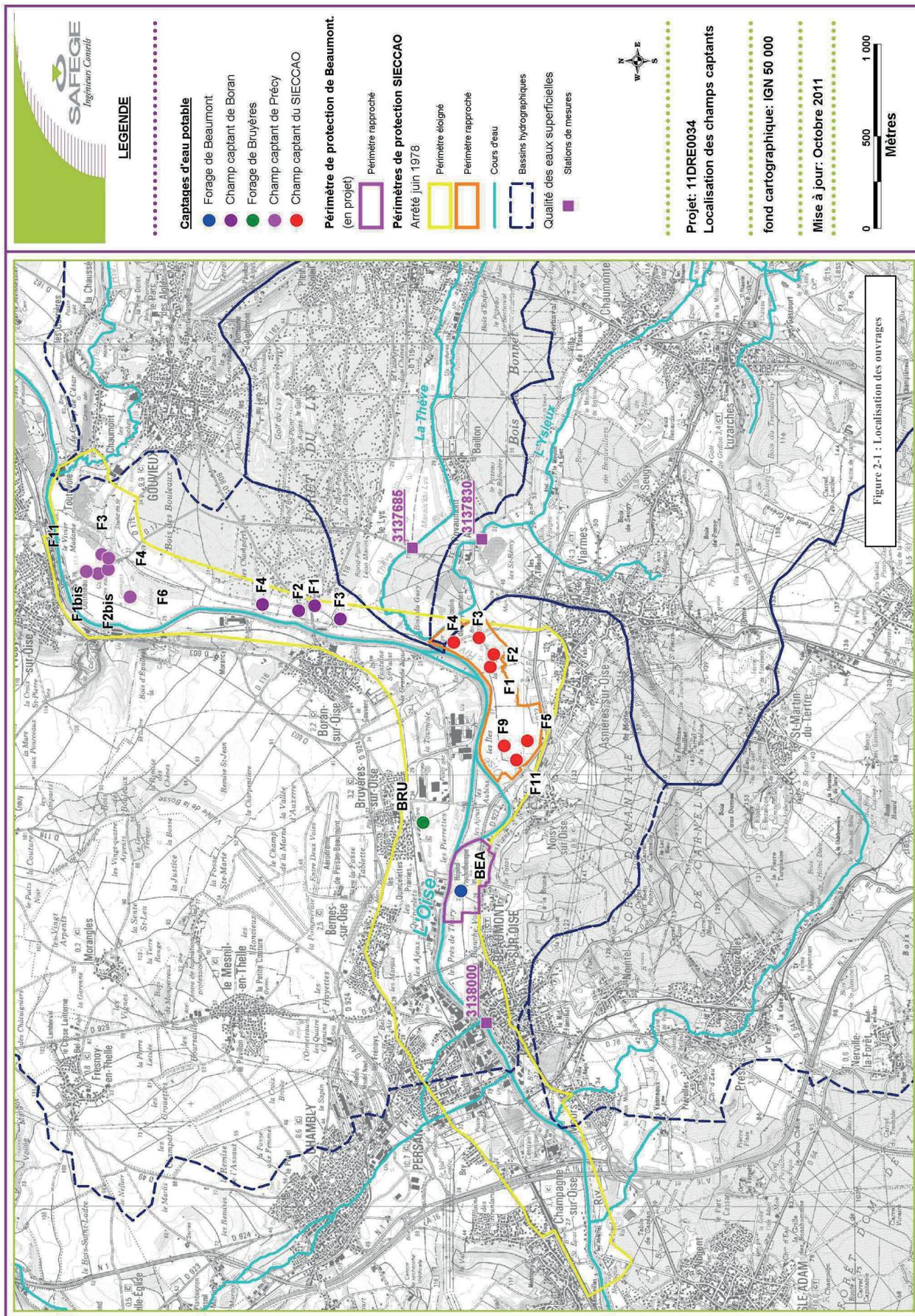
VOLUME CONSOMMÉ (FACTURÉ) ENTRE 2017 ET 2019

Stockage

Pour le stockage, le syndicat est doté de 10 réservoirs :

- 1 enterré de 1 000 m³ à Asnières-sur-Oise,
- 6 semi-enterrés (2x500 m³ à Viarmes,
- 2x3 000 m³ à Survilliers, 2 500 m³ à St Witz,
- 150 m³ à Luzarches
- 3 sur tour, dont 200 m³ à Thiers-sur-Thève et 250 m³ à Orry-la-Ville.





LOCALISATION DES POINTS DE CAPTAGES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ASSOCIÉS

Source : Sieccao.fr

Qualité de l'eau

Source : orobnat.sante.gouv.fr

L'eau distribuée est conforme à 100% d'un point de vue bactériologique et physico-chimique (voir rapport d'analyse ci-contre).

Le syndicat possède une unité de traitement. Elle a été construite en 2005 pour faire face aux micropolluants organiques et aux pesticides présents dans la nappe. Une fois que l'eau brute arrive des forages, elle est traitée par différents procédés expliqués sur le schéma ci-contre.

Schéma de fonctionnement de l'unité de traitement du SIECCAO

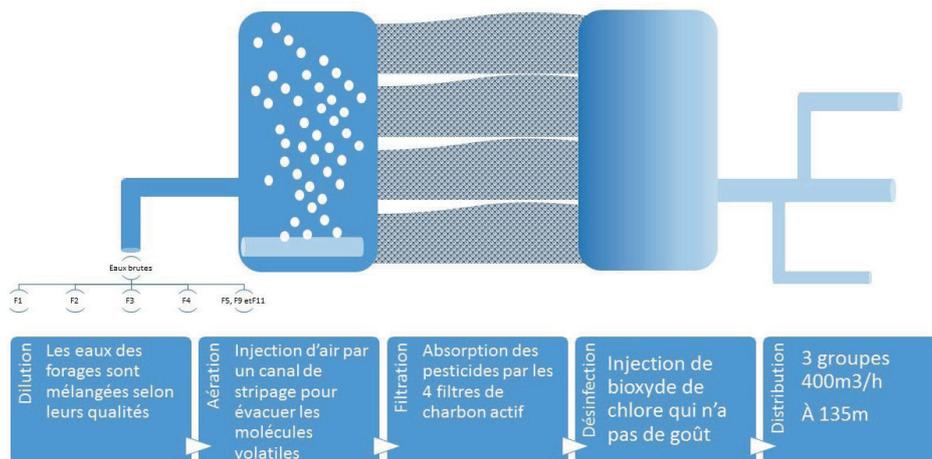


SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DU SIECCAO

Source : Sieccao.fr

Situation projetée

Le SIECCAO et le gestionnaire indiquent que la ressource et la qualité de l'eau est suffisante pour l'alimentation des habitants aujourd'hui et pour assurer les objectifs des communes à moyen et long terme. En 2020, trois nouveaux forages (deux sur la commune d'Asnières-sur-Oise et un sur la commune de Noisy-sur-Oise) ont été raccordés au réseau pour augmenter la quantité d'eau prélevée.

Sur le Colombier, tous les réseaux d'eau sont encore privés. Chaque square a son propre syndic, regroupés dans une ASL. Le SIECCAO a entamé les démarches et les discussions pour reprendre les réseaux mais cela nécessite la réalisation d'études préalables de diagnostic et éventuellement, la réalisation de travaux de réfection avant transfert.

Date du prélèvement	13/10/2021 09h00
Commune de prélèvement	ASNIERES-SUR-OISE
Installation	SIECCAO (100%)
Service public de distribution	SIECCAO SUEZ
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE - HAUT DE FRANCE
Maître d'ouvrage	SIECCAO

Résultats d'analyses

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	12,6 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Couleur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif) *	Aspect normal		
Odeur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif) *	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	0,38 NFU		≤ 2 NFU
Bioxyde de chlore mg/L ClO2 *	0,1 mg/L		
Titre hydrotimétrique	40,15 °f		
pH *	7,4 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Titre alcalimétrique complet	26,55 °f		
Sulfates	110 mg/L		≤ 250 mg/L
Chlorures	31 mg/L		≤ 250 mg/L
Conductivité à 25°C	826 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L	≤ 0.1 mg/L	
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,86 mg/L	≤ 1 mg/L	
Nitrates (en NO3)	43 mg/L	≤ 50 mg/L	
Carbone organique total	0,85 mg(C)/L		≤ 2 mg(C)/L

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	oui

DÉFENSE INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

La loi n°2011-525 du 17 mai 2011 a introduit une réforme de la DECI. Le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 est venu en préciser la mise en œuvre. Ce décret prévoit notamment l'adoption, par arrêté du Préfet de département, d'un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) rédigé conformément au référentiel national (arrêté NOR INT1522200A du 15 décembre 2015).

Approuvé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2016, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) du SDIS60 a fait l'objet d'une large et nécessaire concertation avec l'ensemble des acteurs et est issu d'un travail collaboratif.

Ce règlement s'applique à toutes constructions, bâtiments ou extensions de l'existant (habitations, agricoles, divers, Etablissement Recevant du Public (ERP), Immeubles de Grande Hauteur (IGH)...) à l'exclusion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de respecter les principes évoqués ci-dessus, le nouveau règlement s'attache à adapter la réponse opérationnelle au risque à couvrir.

La méthodologie d'évaluation des besoins en eau destinée à couvrir les risques d'incendies s'appuie sur la différenciation des risques « courants » et « particuliers » .

- Risque Courant Faible - habitation isolée : Risque couvert par un volume d'eau de 30 m³ utilisable en 1 heure à moins de 400 mètres du risque à défendre ;
- Risque Courant Ordinaire - lotissements, hameaux ou habitats regroupés : Risque couvert par un volume d'eau de 120 m³ utilisable en 2 heures à moins de 200 mètres du risque à défendre ;
- Risque Courant Important - Centre-ville ancien, regroupement de bâtiments à fort potentiel calorifique : Risque couvert par un volume d'eau de 240 m³ utilisable en 2 heures et situé à moins de 100 mètres 150 mètres en fonction du risque à défendre ;
- Risque Particulier : nécessite une étude particulière et individualisée.

La précédente réglementation en matière de DECI s'appuyait sur une circulaire interministérielle de 1951. L'évolution des règles, qui définit les besoins en eau nécessaires à la défense contre l'incendie, peut être synthétisée dans les tableaux ci- dessous :

Niveaux de risque	Enjeux					Ressources DECI minimales
	Habitations	Bureaux/ Locaux non ICPE	Bâtiment Agricole/non ICPE	ERP	ICPE	
Risque Courant Faible	1ère famille* : S≤250m ² et isolées de 8m des tiers	S≤ 250m ² et Hts≤8m	Bât. de stockage≤250m ² Hangar d'élevage, stabulation ≤500m ² *	S≤250m ² et Hts≤8m		30 m ³ /h 200m -400m* 60 m ³ -400m
Risque Courant Ordinaire	1ère famille: non isolées R+1, 2ème famille: Individuelles, collectives R+3, PS couvert>10VL sous hab 2ème fam,	S≤ 500m ² et Hts≤8m	Bât. de stockage≤500m ² Hangar d'élevage, stabulation >500m ² Bât.isolés+10m	S≤500m ² et Hts≤8m		60 m ³ /h-200m 120 m ³ -400m
		S≤ 1000m ² et Hts≤8m				90 m ³ /h dont 60 m ³ /h -200m

Niveaux de risque	Enjeux					Ressources DECI minimales
	Habitations	Bureaux/ Locaux non ICPE	Bâtiment Agricole/non ICPE	ERP	ICPE	
Risque Courant Important	3ème famille A-B 4ème famille IGH A PS couvert >10VL sous hab 3ème fam A	S≤ 2000m²et Ht≤28m		S≤ 3000m²		120 m³/h (2 hydrants)-150m (si CS 60m)
		S≤ 5000m²et Ht≤28m IGH> 28m				180 m³/h (3 hydrants)-100m (si CS 60m)
		S> 5000m²				240 m³/h (3 hydrants)-100m (si CS 60m)
			Bât. de stockage>500m² Hangar d'élevage, stabulation >1000m² Bât. isolés+10m			$Q=[(S \times 30)/500]+60$ à 100m
Risque Particulier	Bâtiment patrimoniaux importants, quartiers saturés d'habitations,...		Bât. de stockage, Hangar d'élevage, stabulation Bât. non isolés	S> 3000m²	Déclaration Enregistrement Autorisation	D9 avec avis du SDIS

Il n'y a pas d'anomalies recensées sur le territoire.

+ 2. Assainissement

EAUX USÉES

Assainissement collectif

Sources : SICTEUB / RPOS 2020 / siceub.org

Gestionnaire

L'assainissement collectif de la commune est géré par le SICTEUB (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux). Il gère ce service pour 21 communes (14 communes sur le Val d'Oise et 7 communes de l'Oise) soit environ 56 184 habitants. Il a pour objet la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur l'ensemble des communes adhérentes du Siceub.

Réseau

A l'échelle du syndicat :

- 276.5 km de canalisations gravitaires
- 22 clapets anti-retour
- 6 siphons
- 5 ventouses
- 4 unités de traitement H2S
- 1 bassin d'orage
- 2 déversoirs d'orage
- 29 postes de relevages (dont 23 postes de refoulement et 6 postes de relèvement)
- 22.5 km de canalisation de refoulement

Sur la commune le linéaire est de 11 875 ml dont 11 785ml de canalisation gravitaire et 247ml de refoulement.

Commune	Population	Abonnés EAU		Abonnés assujettis		Volume AEP (m³)		Volume assujetti (m³)	
	Totale	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Survilliers	4 196	1 062	1 076	1 032	1 027	169 293	188 932	161 623	180 363
TOTAL	56 184	19 589	19 404	18 711	18 462	2 652 812	2 548 409	2 304 047	2 194 556

POPULATION COMMUNALE ASSUJETTIE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2020

Station d'épuration

La STEP sur laquelle est raccordé le réseau d'assainissement collectif de la commune est située sur la commune d'Asnières-sur-Oise. Son exploitation et sa gestion a été déléguée à Suez Eaux France pour 4 ans depuis le 1er Janvier 2018 (exploitation des postes et réseaux et exploitation de la STEP, y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

Elle possède une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH).

Elle est de type boues activées par aération prolongée. En 2020, 4 108 tonnes de boues ont été produites et évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-oise. Un tonnage en baisse comparé à 2019 (4 364 t). Les boues sont obtenues par centrifugation et envoyées ensuite au compostage vers les stations d'Ermenonville (60) ou de Villers Faucon (80).

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale en 2020.

Les micropolluants qui ont été identifiés dans la station d'Asnières sur Oise, comme présents en quantité significative en entrée ou en sortie de la station, dans la campagne RSDE 2018-19, sont les suivants :

- Pesticides/Insecticides : la cyperméthrine, et les organétains (Tributylétain cation et le Triphénylétain cation).
- Industrie chimique : le DEHP, le Monobutylétain cation, le Dibutylétain cation, pour la famille des Alkylphénols, les Nonylphénols (le NP1OE et NP2OE).
- Hydrocarbures : famille des HAP, le benzo(a)Pyrène, le Benzo(b)Fluoranthène, le Benzo(k)Fluoranthène et l'Indeno(1,2,3-cd)Pyrène, Benzo(g,h,i)Pénilène;

Caractéristiques générales							
Milieu récepteur du rejet :		L'Oise - Eau douce de surface					
Capacité nominale							
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)						
DBO ₅	3790						
DCO	10850						
MES	7700						
NTK	960						
Pt	150						
Débit de référence : 18480 m ³ /jr							
Débit de pointe par temps sec : 800 m ³ /h							
Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m ³ /h							
Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédhitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						instantanée
DBO ₅	30	25	85	80	50	50	50
DCO	90	125	78	75	180	250	250
MES	30	35	93	90	60	85	80
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	20 N
N-NH ₄ ⁺	7 N	-	85	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							
NGL	10	15	80	70			20 N

CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT (FLUX DE POLLUTION, DÉBITS ET PRESCRIPTIONS DE REJET) DE LA STEP D'ASNIÈRES-SUR-OISE

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2020

	Débit	MES	DBO ₅	DCO	NTK
	m ³ /j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2020	8 634	2 391	1 951	5 360	618

POURCENTAGES D'UTILISATION DE LA STATION PAR RAPPORT À SA CAPACITÉ NOMINALE EN 2020

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2020

Mois	Volume entrant A3 m ³	Volume sortant A4 m ³	Volume bypassé A5 m ³	Pluviométrie mm
janv.-20	269 035	287 140	0	38,24
févr.-20	344 455	375 324	0	117,88
mars-20	341 045	365 861	0	46,63
avr.-20	252 735	267 511	0	17,42
mai-20	257 984	274 120	0	19,02
juin-20	240 599	256 323	0	22,82
juil.-20	218 605	233 638	0	9,01
août-20	210 171	225 340	0	38,63
sept.-20	223 275	242 010	0	35,03
oct.-20	276 467	291 271	0	117,89
nov.-20	226 662	240 290	0	22,02
déc.-20	298 953	320 038	0	134,11
Total	3 159 986	3 378 866	0	618,70
Moyenne	263 332	281 572	0	51,56

VOLUMES D'EAU EN ENTRÉE ET EN SORTIE DE LA STATION D'ÉPURATION EN 2020

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2020

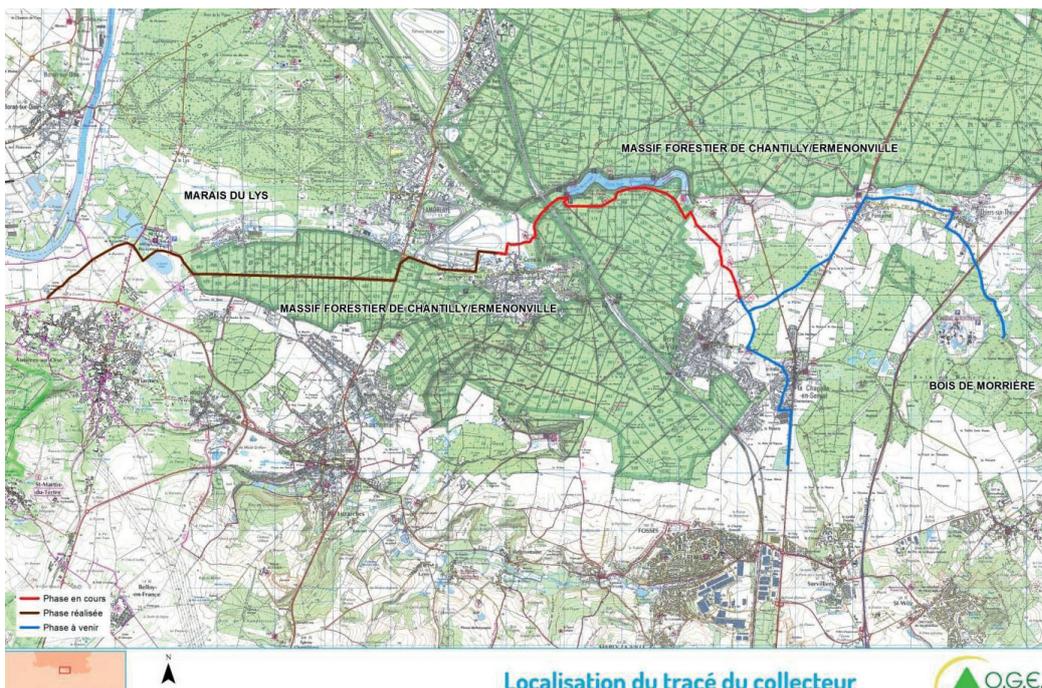
Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	Nombre d'analyses ...						
						à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés	Rédhib.	Conformité
DBO5	mg(O2)/L	1950	3,89491	35,1	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	5360	27,5	250	95%	104	104	104	0	9	0	OUI
MeS	mg/L	2391	3,49898	31,7	99%	104	104	104	0	9	0	OUI
NG	mg(N)/L	1660	3,98836	35,5	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
N-NH4	mg(N)/L	471	0,94812	8,45267	98%	52	56	56	0	6	0	OUI
NTK	mg(N)/L	618	2,99879	26,7	96%	52	56	56	0	6	0	OUI
pH in situ	unité pH		7,98668	0		104	104	104	0	9	0	OUI
Pt	mg(P)/L	63,5	1,05484	9,52253	85%	52	56	56	0	6	0	OUI
Température eau	°C		16,6			104	104	104	0	9	0	OUI

CONCENTRATIONS ET CHARGES DE POLLUANTS EN ENTRÉE (EAU BRUTE) ET EN SORTIE (EAU TRAITÉE) ET RENDEMENT MOYENS DE LA STATION EN 2020

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPOS) - 2020

A noter que la commune de Survilliers est concernée (extrême nord du territoire) par la réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève.

Cet ouvrage doit permettre de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation.



Localisation du tracé du collecteur



LOCALISATION DU TRACÉ DU COLLECTEUR DE LA VALLÉE DE LA THÈVE 2015 ET 2016

Source : sicturb.org/actualites/realisations-intercommunales

Situation projetée

La capacité de la STEP est aujourd'hui suffisante pour assurer l'assainissement des communes raccordées et leurs évolutions démographiques projetées.

Assainissement non collectif

Le SICTEUB a pris la compétence SPANC en 2012.

Ses compétences sont :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter : les contrôles de conception et de bonne exécution,
- Dans le cas des installation existantes : le diagnostic initial et le contrôle préalable aux ventes,
- Le contrôle périodique de l'entretien,
- La perception d'une redevance auprès des usagers concernés.

En 2020, une seule installation individuelle a été recensée.

EAUX PLUVIALES

En application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République « NOTRe » du 7 Août 2015 les communautés d'Agglomération sont devenues compétentes au 1^{er} janvier 2020 en matière d'assainissement. Ce terme comprend en plus de l'assainissement des eaux usées, l'assainissement des réseaux d'eaux pluviales urbaines. Le statut des collecteurs d'eaux pluviales urbaines est défini par leurs implantations physiques dans la commune, en effet tous réseaux d'eaux pluviales situé dans les zones U et AU des Plans Locaux d'Urbanisme sont qualifiés de réseaux d'eaux pluviales urbaines.

La Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a transféré cette compétence au SICTEUB pour les communes de FOSSES, MARLY LA VILLE, SURVILLIERS et la ZI de ST WITZ.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES

Le SICTEUB a lancé une vaste campagne de mise à jour des schémas directeurs d'assainissement et des plans de zonage eaux usées et eaux pluviales de l'ensemble des communes de son périmètre.

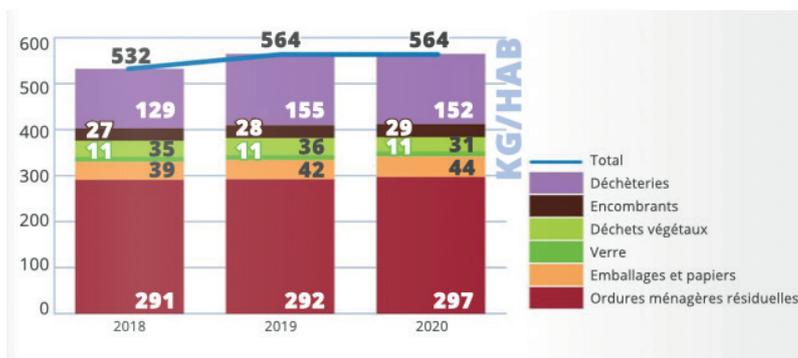
La phase 1 a été achevée en 2020 et la phase 2 s'est déroulée en 2021.

+ 3. Déchets

La collecte et le traitement des déchets sont assurés par le SIGIDURS (Syndicat Mixte pour la Gestion et l’Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles). Il exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets pour 59 communes, regroupées en 3 intercommunalités entre le Val d’Oise et la Seine-et-Marne.

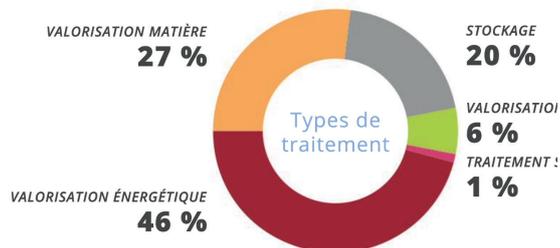
La collecte se fait ainsi :

- Ordures ménagères : 1 fois par semaine
- Gros volumes (précédemment appelés “encombrants”) : 1 fois tous les 2 mois
- Déchets verts : toute l’année, selon un calendrier spécifique avec des fréquences de collecte variable selon la saison.
- Emballages et papiers (poubelle “jaune”) : 1 fois par semaine
- Verre : en point d’apport volontaire
- Tous les autres déchets : à déposer en déchetterie (Sarcelles, Louvres ou Plailly)



PERFORMANCES À L’HABITANT (EN KG/HAB)

Source : Rapport d’activités 2020 - SIGIDURS



MODES DE VALORISATION/TRAITEMENT DES DÉCHETS

Source : Rapport d’activités 2020 - SIGIDURS